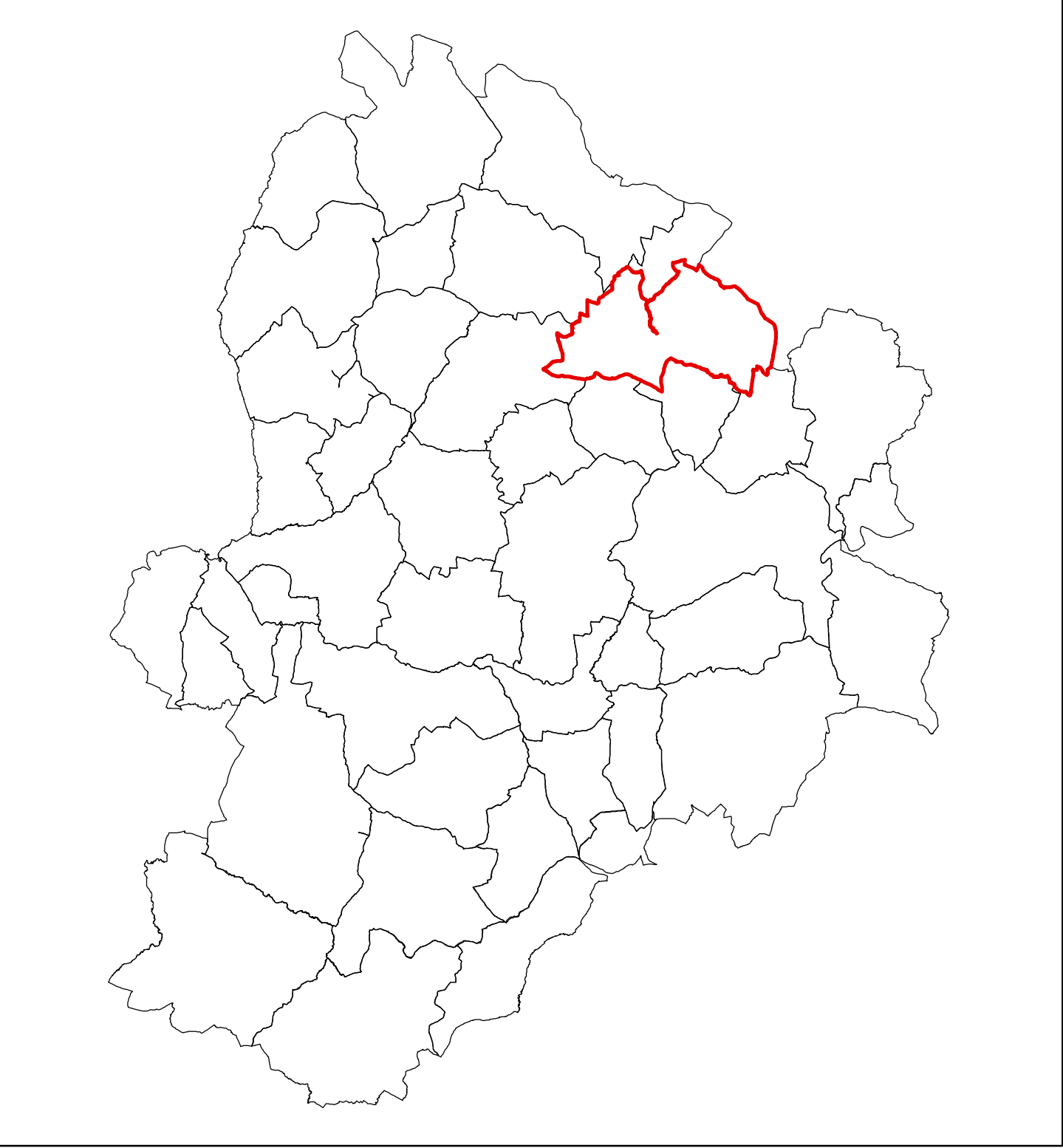




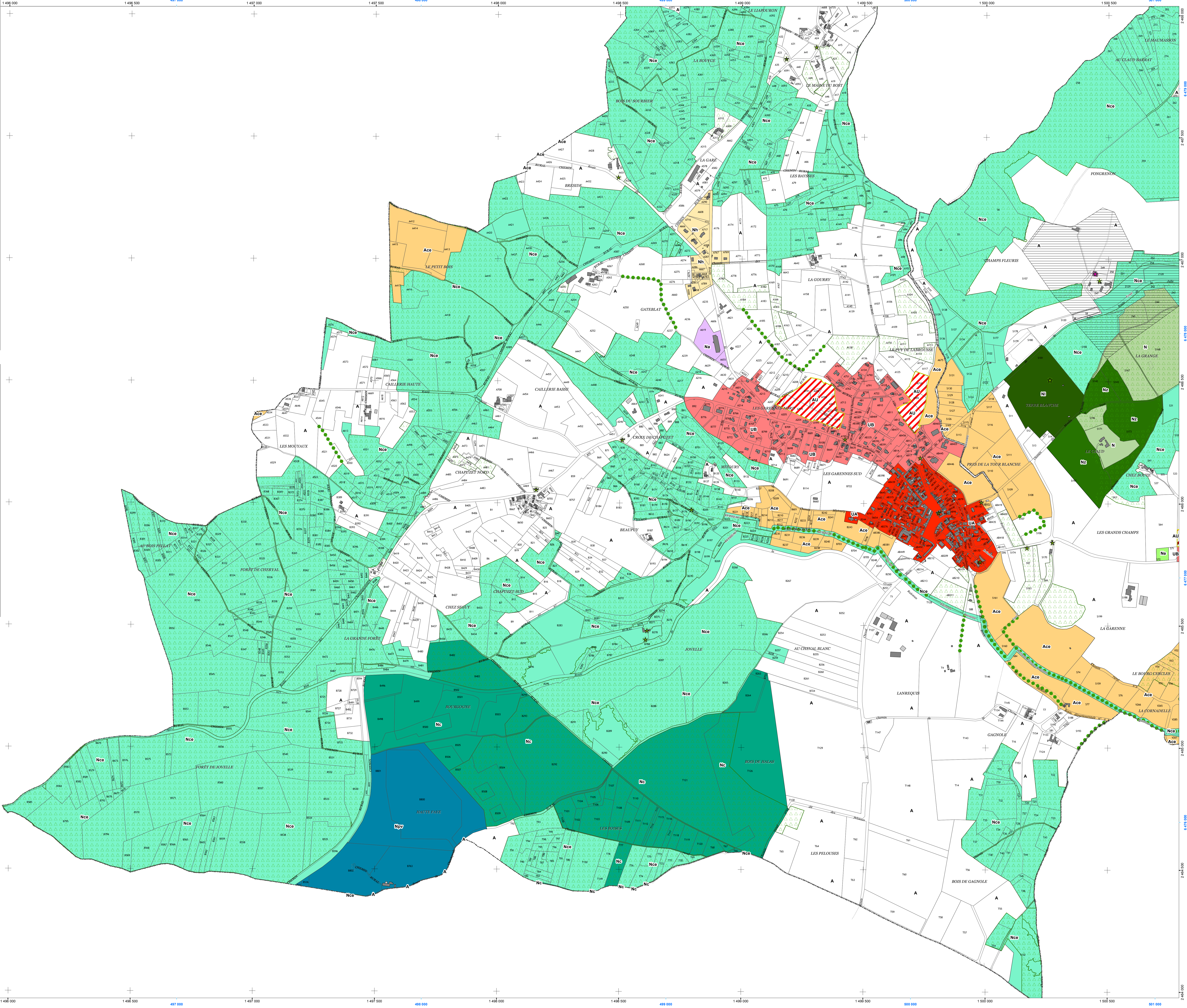
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - La Tour-Blanche-Cercles
Echelle : 1/5000

Décembre 2024



- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA : Centre bourg ancien
 - UAm : Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAm : Centre bourg ancien de Montagnier
 - UAp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPH de l'IAUP
 - UAp : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situation sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de 10 mètres
 - UB : Zone urbaine d'extension récente
 - UBAm : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBAm : Secteur adjacent des hauteurs de 10m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montagnier
 - UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti abrité
 - UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti abrité en ass. autonome
 - UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti abrité de Montagnier
 - UCp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - U : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UI : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
 - UIA : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UIA : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AlAUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagnier
 - AlAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nae : Zone naturelle soumise à la préservation des continuités écologiques
 - Nae : Zone dédiée aux activités économiques isolées
 - Nae : Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'étude du Ribéracois-Saint-Aulaire
 - Nc : Zone de carrière
 - Nc : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - Nc : Zone naturelle dédiée à l'activité de carrières
 - Nh : Quartiers isolés
 - N : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Np : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Np : Zone naturelle destinée aux campings, résidences touristiques, gîtes
 - N2 : Zone naturelle destinée aux extensions de chantiers d'habitat et gîtes et leurs annexes
 - N : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour-Blanche-Cercles
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - Aae : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - Ap : Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- R : Risque inondation (PPR)
 - Al : Aléa des zones inondées - crue décennale
 - E : Emplacement réservé
 - El : Élément naturel identifié au titre de l'article L.151-23 du CU
 - S : Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - L : Limite de zone à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - C : Contour du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - S : Statut en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L.151-11-2)
- Informations**
- S : Sup. canalisation de gaz
 - P : Périmètre de protection immédiat de captage; Périmètre de protection rapproché de captage

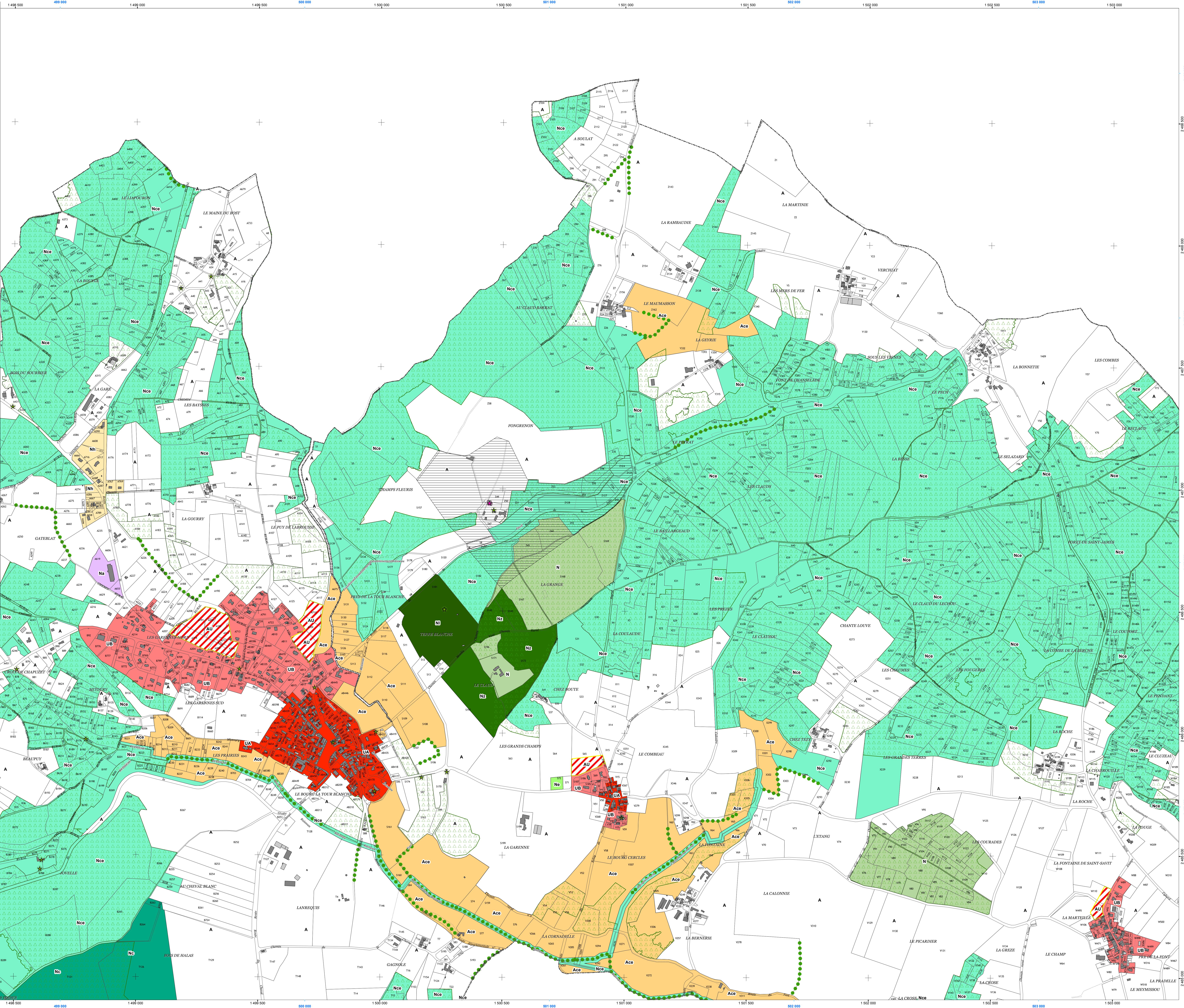
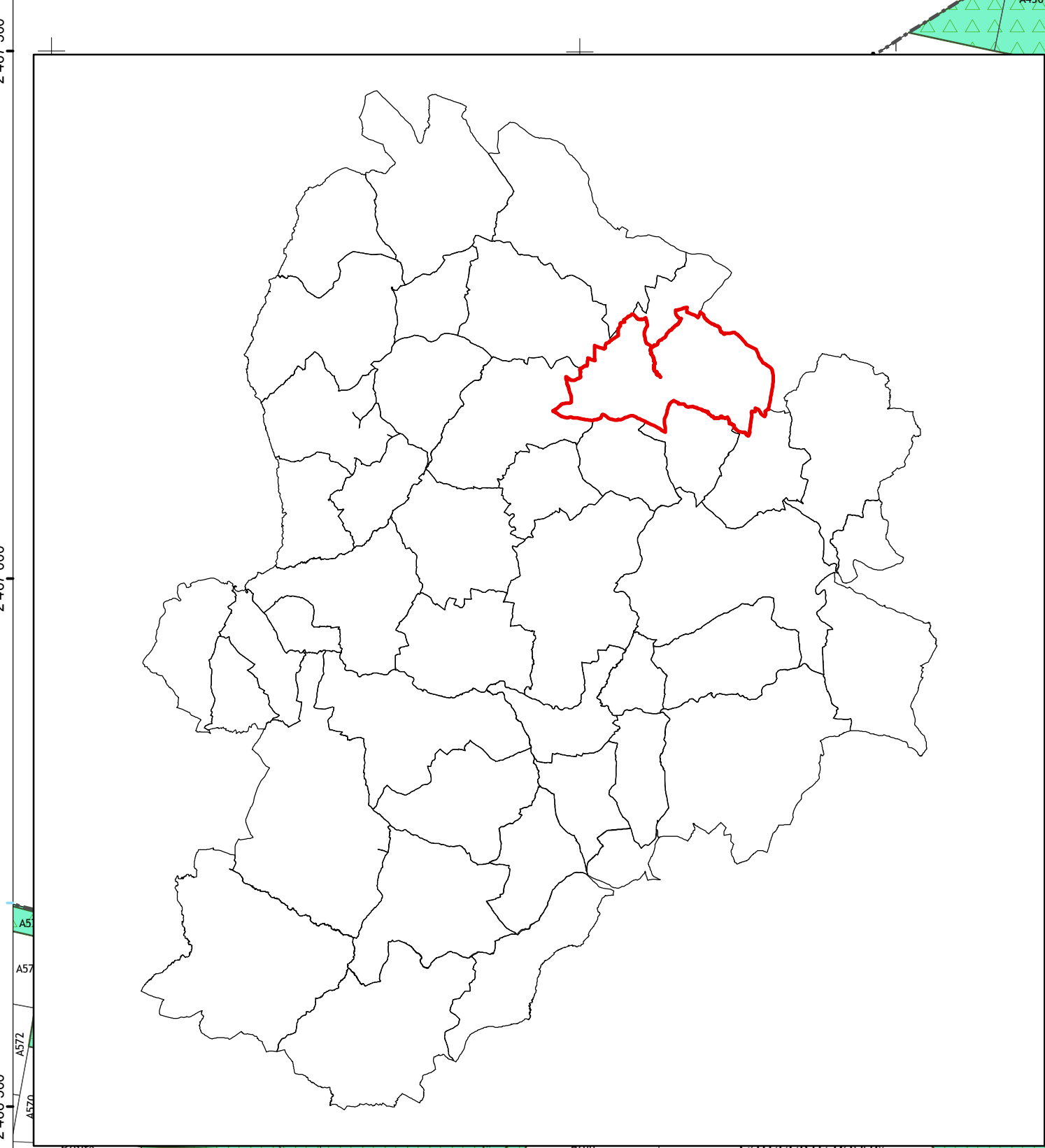




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - La Tour-Blanche-Cercles
Echelle : 1/5000

Décembre 2024

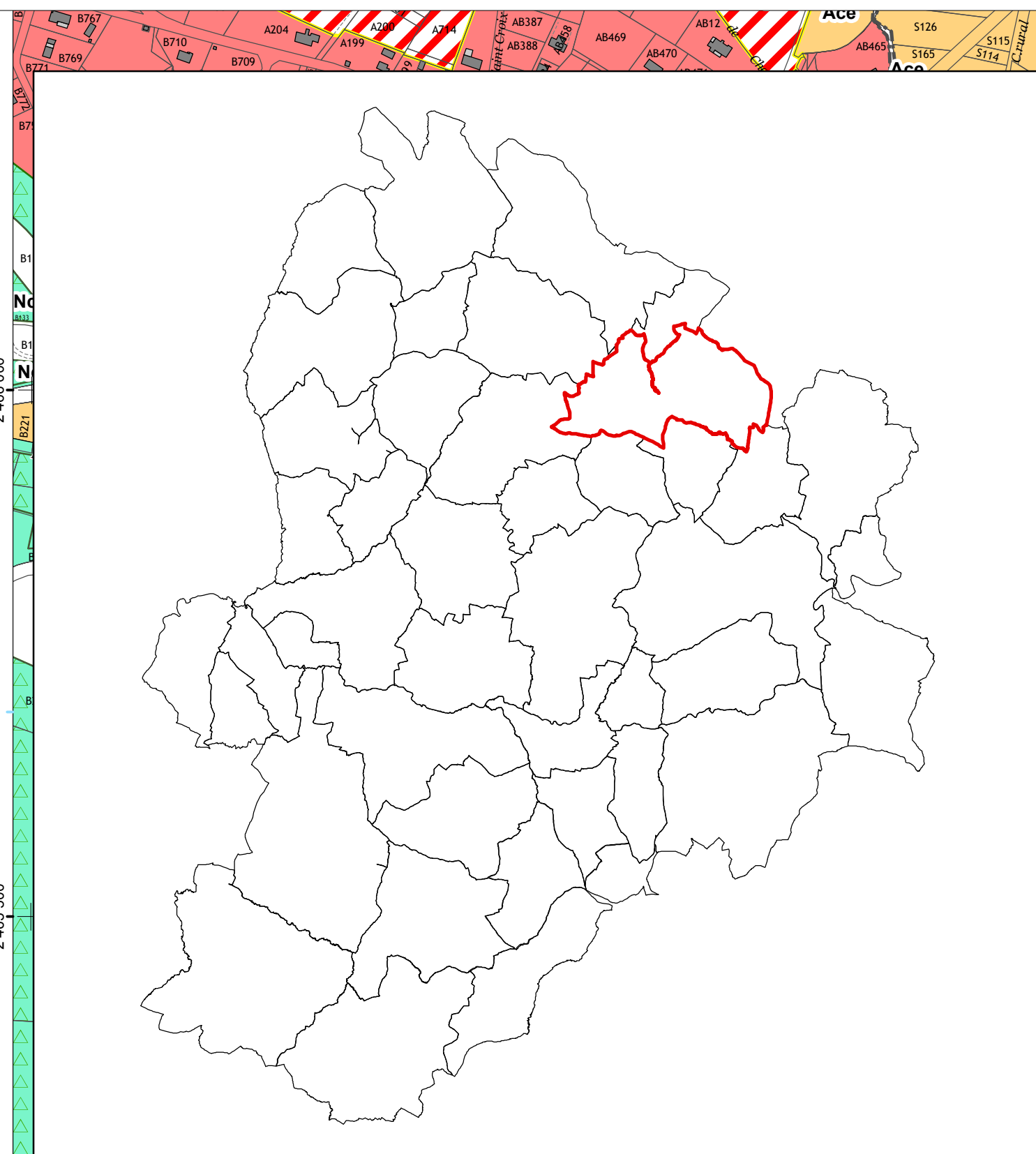
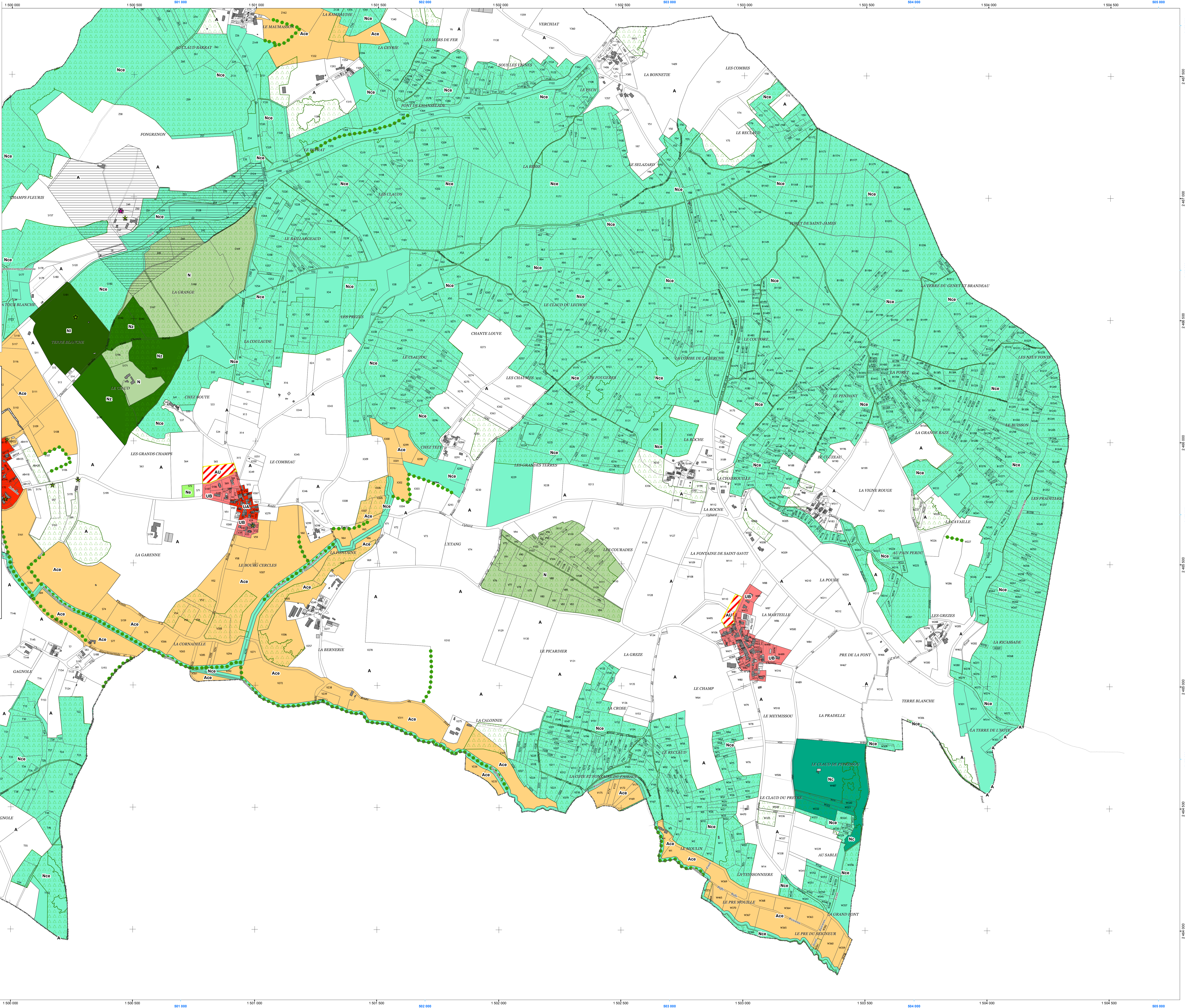




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - La Tour-Blanche-Cercles
Echelle : 1/5000

Décembre 2024



- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA: Centre bourg ancien
 - UAm: Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAm: Centre bourg ancien de Montargis
 - UAp: Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZP1 de l'IAUP
 - UAp: Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situation sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de l'habitat
 - UB: Zone urbaine d'extension récente
 - UBs: Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBs: Secteur adossé aux hauteurs de 20m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBs: Secteur d'extension récente de Montargis
 - UBs: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant
 - UCs: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant en ass. autonome
 - UCs: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant de Montargis
 - UCs: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UE: Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - UE: Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UE: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UE: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UE: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UE: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - UE: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - UE: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montargis
 - UE: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - UE: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- Zones naturelles**
- N: Zone naturelle
 - Ns: Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - Ns: Zone dédiée aux activités économiques isolées
 - Ns: Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'étude de l'habitat
 - Ns: Zone de carrière
 - Ns: Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - Ns: Zone naturelle dédiée à l'activité de commerce équestre
 - Ns: Quartiers isolés
 - Ns: Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Ns: Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Ns: Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - Ns: Zone naturelle destinée aux extensions de chaumières d'habitat et gîtes et leurs annexes
 - Ns: Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour-Blanche-Cercles
- Zones agricoles**
- A: Zone agricole
 - Ae: Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - Ae: Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- Risque inondation (PPR)
 - Altitude des zones inondées - crue décennale
 - Emplacement réservé
 - Élément naturel identifié au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Élément du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Secteur en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L.151-11-2)
- Informations**
- Sup. canalisation de gaz
 - Périmètre de protection immédiat de captage, Périmètre de protection rapproché de captage